



- AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE -

Par arrêté en date du 19 décembre 2025 M. le Président de la Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal– Commune de CANCON.

Du Jeudi 15 JANVIER 2026-13H30

au

Jeudi 29 JANVIER 2026-17H00

Mise en compatibilité par déclaration de projet du PLUi

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné Monsieur Christian MEMOIRE, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Daniel MARTET commissaire enquêteur suppléant.

La mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme a pour objet de permettre la réalisation d'un projet relevant d'un intérêt général afin d'autoriser la création d'un parc photovoltaïque sur une emprise de 6 678 m² au lieu-dit « Capillac » à CANCON (47290).

Le commissaire enquêteur titulaire ou son suppléant se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations portant sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par déclaration de projet aux lieux et horaires suivants : Mairie de CANCON :

- Jeudi 15 janvier 2026 de 14h00 à 17h00 et jeudi 29 janvier 2026 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête et un registre « papier » à feuillets non mobiles seront tenus à la disposition du public et pourront être consultés à la Mairie de Cancon et à la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord aux jours et heures habituels d'ouverture de ces établissements publics.

Le public pourra consigner ses observations soit sur le registre en mairies ou/et au siège de la Communauté, soit par courrier à M. le Commissaire enquêteur, 1 rue des Cannelles 47 150 MONFLANQUIN, soit par courriel à l'adresse suivante enquetepublique@ccb bastides47.com. Les courriers et courriels reçus seront annexés au registre d'enquête du siège de la CCBHAP pour y être consultables. L'enquête publique sera clôturée le jeudi 29 janvier 2026 à 17h30.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public pendant une durée de un an à compter de la date de la clôture de l'enquête dans l'ensemble des collectivités désignées ci-dessus et sur le site internet de la communauté : <http://www.ccb bastides47.com>

Après enquête publique, la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par déclaration de projet sera soumise à délibération du Conseil Communautaire des Bastides en Haut Agenais Périgord, autorité compétente pour les approuver.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE 29 JANVIER 2026